

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**ATELIER PIELOT**

Cours de BD & Manga - Année 2024 / 2025

À retourner par courrier ou e-mail à :

Rémi Pielot / Atelier Pielot  
10 Boulevard de Verdun  
76000 Rouen

Adresse e-mail : [atelierpielot@gmail.com](mailto:atelierpielot@gmail.com)

**1. COORDONNÉES DE LA PERSONNE MAJEURE ET RESPONSABLE :**

NOM : ..... PRÉNOM : ..... DATE DE NAISSANCE : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TÉLÉPHONE ..... E-MAIL : .....

- Je souhaite m'inscrire  
ou  
 Je souhaite inscrire mon enfant

NOM DE L'ENFANT : ..... PRÉNOM DE L'ENFANT : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....

- C'est une 1ere année d'inscription  
 C'est une 2e année (programme différent)  
 C'est une 3e année (programme différent)  
 C'est une 4e année (programme différent)

**2. CHOIX DU COURS :**

- Atelier du Mercredi (17h - 18h30) à la Halle aux toiles, Rouen.  
 Atelier du Mercredi (18h30 - 20h) à la Halle aux toiles, Rouen.  
 Atelier du Samedi (10h - 11h30) à la Halle aux toiles, Rouen.  
 Atelier du Samedi (11h30 - 13h) à la Halle aux toiles, Rouen.
- Tarif 1ere inscription : 279 €  
 Tarif réinscription : 259 €

**3. CHOIX DU RÈGLEMENT :**

Paiement **en une fois, par virement ou chèque** (à l'ordre de Rémi PIELOT) :  
À effectuer avant le 31 Octobre 2024.

Coordonnées bancaires : IBAN : FR60 2004 1010 1412 0632 6C03 571  
BIC : PSSTFRPPROU  
LA BANQUE POSTALE ROUEN CENTRE FINANCIER

Paiement **en deux fois, uniquement par chèques** (à l'ordre de Rémi PIELOT) :  
1er chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Octobre 2024  
2e chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Janvier 2025

La totalité des chèques est à remettre en mains propres à Rémi Pielot lors d'une séance d'atelier avant le 31 octobre 2024.

## MODALITÉS DE FORMATION • **ATELIER PIELOT**

### • Article I : Caractéristiques de la formation

Rémi Pielot, gérant de l'Atelier Pielot, enseigne aux participants à partir de 9 ans et jusqu'à 24 ans des techniques de travail associées à la bande dessinée et au manga : création d'histoires, de personnages, de décors, crayonnage, mise en page, encrage, lettrage, mise en couleurs et éventuellement constitution de dossiers de présentation à destination d'autres écoles d'Art. Les élèves peuvent publier leur BD/Manga en fin d'année dans une revue dont la version numérique leur est offerte. Une version papier est également disponible à la commande.

### • Article II : Lieu, dates et horaires de formation

L'Atelier Pielot rouennais se tient chaque année d'octobre à juin à la Halle aux toiles, 19 Place de la Basse Vieille Tour, 76000 Rouen. Les enseignements ont lieu, au choix : les mercredis de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h ou les samedis de 10h à 11h30 et de 11h30 à 13h (hors vacances scolaires). Un calendrier détaillé est fourni pour connaître précisément les dates des 22 séances annuelles d'atelier selon le cours choisi (parmi les quatre). Le calendrier est également disponible en téléchargement sur le site [www.atelierpielot.fr](http://www.atelierpielot.fr) (sur la page « L'atelier & les tarifs »).

### • Article III : Dispositions financières

Le prix annuel de la formation est fixé à 259 € (1ère inscription) ou 279 € (réinscription) pour tout participant ayant entre 9 et 24 ans. Le règlement de cette somme se fait par chèque(s) ou virement. Soit en une fois par chèque ou virement : 100% avant le 31 octobre. Soit en deux fois, uniquement par chèques : 50% encaissés avant le 31 octobre et 50% avant le 31 janvier.

### • Article IV : Délai de rétractation

Après signature du présent formulaire la personne inscrite ou son représentant possède un délai de 15 jours pour se rétracter, à compter de la date du premiers cours suivi. Elle fait part de cette intention par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : Rémi Pielot – Atelier Pielot, 10 Boulevard de Verdun, 76000 Rouen. Cette rétractation n'entraîne pas de frais supplémentaires et voit le remboursement complet des sommes qui auront pu être réglées pour l'inscription. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement. La signature du présent document vaut acceptation ferme de cette clause.

### • Article V : Interruption de la formation

Si le participant abandonne la formation, ne justifie pas 3 absences consécutives, perturbe les cours de façon répétée (avec la limite de 2 rappels à l'ordre par e-mail au responsable de l'élève) ou ne procède pas à son règlement selon les modalités indiquées à l'article III, son inscription est résiliée. Le règlement de la formation reste toutefois dû et il ne sera procédé à aucun remboursement.

### • Article VI : Droit à l'image

Dans le cadre de l'Atelier Pielot, j'autorise Rémi Pielot à me photographier moi et/ou mon enfant ainsi que mes réalisations et/ou celles de mon enfant, qui pourront aussi être scannées et reproduites afin de promouvoir le travail de l'Atelier dans les médias et réaliser la publication de fin d'année compilant les travaux des participants, selon la durée légale en vigueur. Si vous vous y opposez, cochez la case ci-dessous :

Je m'oppose à cet article et n'autorise aucune photo ni scan.

Signature de l'intéressé(e) ou du responsable majeur si l'élève est mineur(e),  
à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

À..... Le.....